



Solidarité Internationale LGBT



Paris, le mercredi 13 avril 2005,
Communiqué de presse

Visite du Prince d'Arabie Saoudite à Paris Jacques Chirac doit condamner l'homophobie d'Etat de l'Arabie Saoudite

Le 10 mars 2005, plus d'une centaine d'hommes ont été arrêtés au cours d'une fête privée à Jeddah, en Arabie saoudite. Le journal « Al-Wifaq », proche des autorités, a rapporté que ces hommes dansaient et « se comportaient comme des femmes »

Le 26 mars, une cour de Jeddah, siégeant à huis clos et sans avocat de la défense, a condamné 31 de ces hommes à des peines de prison allant de six à un an et à 200 coups de fouet, sans que les charges retenues ne soient rendues publiques. Quatre autres hommes doivent subir deux ans d'emprisonnement et 2 000 coups de fouet.

La police avait relâché plus de 70 hommes rapidement après leur arrestation. Le 3 avril, cependant, la police a convoqué ces hommes au commissariat local pour les informer qu'ils avaient été condamnés à un an de prison.

En condamnant, suite à un procès inéquitable, plus d'une centaine d'hommes à des peines de prison et à des coups de fouet pour des comportements considérés comme homosexuels, l'Arabie saoudite manifeste une nouvelle fois son mépris pour les droits fondamentaux que sont le respect de la vie privée, un procès équitable et l'absence de torture.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui encadre le droit international, interdit la violation du droit à la vie privée et les procès inéquitables. La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, dont l'Arabie saoudite est partie, interdit la punition par flagellation.

A l'occasion de la visite officielle en France du prince héritier Abdallah, l'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans, Act Up-Paris et Solidarité internationale LGBT demandent au Président de la République de faire part au représentant de l'Arabie saoudite de sa très vive préoccupation concernant ces hommes condamnés, selon toute vraisemblance, du seul fait de leur homosexualité supposée. La gravité des peines prononcées et les très sérieux risques pour la vie des condamnés à la flagellation oblige la France à affirmer une nouvelle fois vigoureusement son refus sans concession de toutes formes de discriminations liées à l'orientation sexuelle et son attachement sans faille au respect des droits fondamentaux de toutes et de tous.

Contacts presse :

Pour Act Up-Paris : Jérôme Martin, 01 48 06 13 89

Pour Solidarité Internationale LGBT : Philippe Colomb, 06 89 85 31 09

Pour l'Inter-LGBT : Alain Piriou, 06 82 25 59 47